



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024
Date d'affichage de la
délibération : 25/11/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Fabien MEYNIEL

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE EAU DE TALIZAT 2024 - DE_2024_072

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0	3 000
011 - 6063	Fournitures entretien et petit équipt	0	-3 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024
Date de reception de l'AR: 25/11/2024
015-211502315-DE_2024_072-DE
A G E D I



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

Votants : 12
Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024
Date d'affichage de la
délibération : 25/11/2024

Date de la convocation : 08 novembre 2024

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME,
Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Fabien MEYNIEL

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Délibération de la décision modificative n°5 - TALIZAT 2024 -
DE_2024_073**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
21561 - 14	Matériel roulant	0	-7 500
2313 - 13	Constructions	0	-1 500
2313 - 33	Constructions	0	-50 000
2315 - 16	Install., matériel et outill. technique	0	59 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/11/2024
Date de reception de l'AR: 25/11/2024
015-211502315-DE_2024_073-DE
A G E D I



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

Votants : 12
Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024
Date d'affichage de la
délibération : 26/11/2024

Date de la convocation : 08 novembre 2024

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME,
Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Fabien MEYNIEL

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie mis en place par Saint-Flour communauté et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention - DE_2024_074

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT ;

Considérant le partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal pour assurer une complémentarité du service intérim du CDG et du Pool de remplacement de secrétaires de Mairie ;

Vu la délibération du 08/07/2024 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté portant création d'un service commun Pool de remplacement de secrétaires de Mairie ;

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée ;

Considérant que les Collectivités doivent assurer la continuité du service public ;

Considérant que la mission remplacement des secrétaires de Mairie du territoire de Saint-Flour Communauté a pour objectif de pallier ponctuellement les absences du personnel administratif de la collectivité en mettant à sa disposition des agents qualifiés pour une durée déterminée, en cas de congés maladie, de départ en formation, de départ ou mutation ou pour assurer une mission de renfort.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Pool de remplacement de secrétaires de Mairie et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024
015-211502315-DE_2024_074-DE
A G E D I



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Présents : 12

Présents non votants : 0

Pour : 12

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 12

Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024

Date d'affichage de la
délibération : 02/12/2024

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME,
Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN,
Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés :

Excusés : Fabien MEYNIEL

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Demande de DETR 2025 : Réfection des réseaux au village de Frugères -
DE_2024_075**

Monsieur le maire expose que les travaux d'aménagement du village de Frugères sont éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2025.

Le montant total de l'opération (travaux + maîtrise d'oeuvres) s'élève à 464 421.70 € HT.

Considérant le guide DETR 2025, il y a lieu de déposer 2 dossiers étant donné que ces travaux concernent 2 items différents.

Pour la partie "réfection des réseaux de Frugères", il faut se rapporter à la fiche n°2 : alimentation en eau potable (AEP) du guide. L'estimatif de ces travaux et des frais de maîtrise d'oeuvre s'élève à 241 555.97 € HT.

Après sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, notre dossier n'ayant pas été retenu, le plan de financement serait le suivant :

- DETR sollicitée 96 622 €
- Emprunt 144 933.97 €

TOTAL 241 555.97 € HT.

La durée des travaux est de 1 mois et demi. Ils débuteraient le 01/06/2025.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- * d'ARRETER le projet
- * de SOLLICITER une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 96 622 €
- * d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de réception de l'AR: 02/12/2024
015-211502315-DE_2024_075-DE
A G E D I

Talizat

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024
Date d'affichage de la
délibération : 02/12/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Fabien MEYNIEL

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Demande de DETR 2025 : Aménagement de surface suite à la réfection des réseaux au village de Frugères - DE_2024_076

Monsieur le maire expose que les travaux d'aménagement du village de Frugères sont éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux 2025.

Le montant total de l'opération (travaux+maitrise d'oeuvre) s'élève à 464 421.70 € HT.

Considérant le guide DETR 2025, il y a lieu de déposer 2 dossiers étant donné que ces travaux concernent 2 items différents.

Pour la partie "voirie communale", il faut se rapporter à la fiche n°5 : voirie communale-mobilité-espace public du guide. L'estimatif de ces travaux et des frais de maitrise d'oeuvre s'élève à 222 865.73 € HT.

le plan de financement serait le suivant :

- DETR sollicitée 89 146 €
- REGION sollicité 71 164 €
- FCS acquis 10 000 €
- Emprunt 52 555.73 €

TOTAL 222 865.73 € HT.

La durée des travaux est de 1 mois et demi. Ils débuteraient le 15/07/2025.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- * d'ARRETER le projet
- * de SOLLICITER une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 89 146 €
- * d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de reception de l'AR: 02/12/2024
015-211502315-DE_2024_076-DE
A G E D I



Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Présents : 12
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0

quinze novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 12
Date d'affichage de la
convocation :
08/11/2024
Date d'affichage de la
délibération : 03/12/2024

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence BOISAN, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés: Fabien MEYNIEL

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: DSIL 2025 : Réhabilitation de l'ancien presbytère - DE_2024_077

Monsieur le Maire expose que la réhabilitation de l'ancien presbytère est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL).

Le montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'oeuvre est de 774 600 €.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX 710 600 €	CAF 204 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE 59 600 €	Fonds Cantal Innovation 73 736 €
OPC 4 400 €	MSA 25 000 €
	Fds de Concours Petite enfance St Flour Communauté 18 500 €
	Fonds de concours Logement vacant 5 000 €
	ACTEE 14 824 €
	DSIL CRTE 278 620 €
	EMPRUNT 154 920 €
TOTAL 774 600 €	TOTAL 774 600 €

La durée des travaux est de 10 mois. Ils débuteraient en avril 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'ARRETER le projet,
- de SOLLICITER une subvention au titre de la DSIL 2025 de 278 620 €,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 03/12/2024
Date de reception de l'AR: 03/12/2024
015-211502315-DE_2024_077-DE
A G E D I

TALIZAT - Commune
LISTE DE PRESENCE
Séance du 15 novembre 2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint au Maire	
BONNET Anne-Sophie	Adjointe au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère municipale	
COUTY Julien	Conseiller municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller municipal	
BOISAN Florence	Conseillère municipale	
MEYNIEL Fabien	Conseiller municipal	Excuse
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère municipale	
PIOCH Jean-Roch	Conseiller municipal	
SOULIER Chantal	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Florence BOISAN